



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/20  
6 mars 2005

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-cinquième réunion  
Montréal, 4 – 8 avril 2005

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA BANQUE MONDIALE  
POUR L'ANNÉE 2005**

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. La Banque mondiale demande au Comité exécutif l'approbation d'un montant de 372 117 \$US pour son programme de travail en 2005, plus les coûts d'appui de l'agence de 27 909 \$US. Les activités proposées dans le programme de travail de la Banque mondiale sont présentées dans le tableau 1 suivant :

Tableau 1: Programme de travail de la Banque mondiale

Pays	Activité/Projet	Montant demandé \$ US	Montant recommandé \$ US
<b>SECTION A: ACTIVITES RECOMMANDEES POUR APPROBATION GLOBALE</b>			
<b>A1. Préparation de projets</b>			
Argentine	Préparation d'un projet de plan d'élimination des inhalateurs à doseurs	50 000	50 000
Equateur	Préparation d'un projet sur le bromure de méthyle qui éliminera toute la consommation résiduelle	25 000	25 000
Sous-total pour la préparation de projets		75 000	75 000
<b>SECTION B: ACTIVITES RECOMMANDEES POUR EXAMEN INDIVIDUEL</b>			
<b>B1. Préparation de projets</b>			
Equateur	Préparation d'un projet d'élimination du TCA	20 000	
Sous-total pour la préparation de projets		20 000	
<b>B2. Renouvellement des projets de renforcement des institutions</b>			
		<b>Tonnes PAO</b>	
Chili	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase VI	15,41	186 550
Philippines	Renouvellement du projet de renforcement des institutions, phase IV (deuxième année)	7,48	90 567
Sous-total pour le renforcement des institutions		277 117	
Sous-total		372 117	
Coûts d'appui de l'agence (7,5 pour cent):		27 909	
Total:		400 026	

## **SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE**

### **A1. Préparation de projets**

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

2. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des activités de préparation de projets énoncées dans la section A1 du tableau 1, avec les niveaux de financement indiqués.

## **SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL**

### **B1. Préparation de projets**

#### Équateur, préparation d'un projet d'élimination du TCA

#### Description du projet

3. La Banque mondiale a demandé un financement de 20 000 \$US pour la préparation d'un projet d'investissement, destiné à éliminer le TCA dans le secteur des solvants en Équateur.

#### Observations du Secrétariat du Fonds

4. Selon le dernier montant déclaré, la consommation de TCA en Équateur atteint 1,22 tonnes PAO (2003). Le Secrétariat a exprimé son inquiétude à la Banque mondiale face à une dépense de 20 000 \$US en préparation de projet pour un volume de consommation si faible. Le niveau de financement du projet qui en résulterait pourrait être inférieur à 50 000 \$US. Le Secrétariat a invité la Banque mondiale à envisager la possibilité d'un programme d'assistance technique, sans financement préparatoire, afin de maximiser les ressources disponibles pour ce pays.

5. La décision 39/38 a établi un précédent dans le secteur du bromure de méthyle, en priant les agences de présenter des programmes d'assistance technique pour achever l'élimination dans des pays à très faible consommation, plutôt que des coûts de préparation pour des projets d'investissement. La Banque a répondu que le pays avait demandé la préparation d'un projet d'investissement et non un projet d'assistance technique et que, selon sa compréhension, le niveau ultime du financement admissible dépendait de l'incidence du projet et du rapport coûts-avantages et non des montants dépensés en préparation de projet. Aucune indication ne précisait si la consommation provient d'une seule entreprise qui demande la conversion, ce qui pourrait justifier un projet d'investissement, ou de plusieurs petits utilisateurs. Le Secrétariat constate aussi que la Banque met en œuvre un projet d'élimination des CFC en Equateur qui couvrira aussi la très faible consommation résiduelle de CFC-113 dans le secteur des solvants et qu'elle devrait par conséquent déjà avoir une idée du type de consommation dans ce secteur.

6. Certes, le financement demandé ici est faible mais le programme du Fonds multilatéral visant les volumes mineurs de consommation résiduelle de solvants ne fait que commencer. Il faut s'assurer dans la mise en place des modalités de fonctionnement, qu'un maximum de ressources soit orienté vers les activités de projet dans le pays. Ce qui n'est peut-être pas le cas

lorsque le financement préparatoire représente près de la moitié des coûts du projet qui pourrait en résulter. Des mesures innovatrices qui puiseraient dans les connaissances et/ou l'expertise déjà disponibles à travers des projets du Fonds mis en œuvre dans le pays, sembleraient de mise.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

7. Le Comité exécutif pourrait examiner s'il souhaite approuver la demande de préparation de projet de la Banque mondiale et s'il souhaite fournir des orientations sur la question du financement préparatoire pour des volumes de consommation très faibles.

#### **B2. Renouvellement des projets de renforcement des institutions**

(a) Chili (phase VI) 186 550 \$US

#### Description du projet

8. La description du projet de renforcement des institutions pour le Chili figure à l'Annexe I du présent document.

#### Observations du Secrétariat du Fonds

9. Tel qu'indiqué dans le profil du pays à l'Annexe I du présent document, le Chili a déclaré pour 2003 des données annuelles sur les substances réglementées de l'Annexe B Groupe I (autres CFC entièrement halogénés – CFC-112), de l'Annexe B Groupe III (chloroforme de méthyle) et de l'Annexe E (bromure de méthyle) qui dépassent les niveaux réglementaires définis par le Protocole de Montréal. Par conséquent, d'après la Décision XVI/22 de la seizième Réunion des Parties, le Chili est considéré comme n'ayant pas rempli ses obligations aux termes des Articles 2C, 2E et 2H du Protocole de Montréal, pour l'année 2003.

10. La Décision XVI/22 demandait au Chili de déposer, de toute urgence, un plan d'action avec des échéances précises pour assurer un retour rapide à la conformité. La décision lui suggérait aussi d'inclure dans son plan d'action, la création de quotas d'importation pour geler les importations aux niveaux de référence et appuyer le calendrier d'élimination ainsi que des règlements et des politiques qui garantiraient des progrès dans la réalisation de l'élimination.

11. A propos de la non-conformité aux mesures de réglementation pour le CFC-112 et le chloroforme de méthyle, le Chili a expliqué dans son rapport périodique que la principale raison du dépassement des niveaux d'importation autorisés par le Protocole de Montréal était l'absence d'un système de quotas d'importation qui devrait faire l'objet d'une loi nationale devant le Congrès en 2005. Il a ajouté que l'Unité nationale de l'ozone avait évalué les importations de CFC-112 pour confirmer s'il y avait des erreurs dans les déclarations du service des douanes ou si les chiffres correspondaient vraiment aux quantités de ce produit.

12. A propos de la non-conformité aux mesures de réglementation pour le bromure de méthyle, le rapport a précisé que le Gouvernement du Chili avait élaboré une stratégie et un plan d'action pour un retour rapide à la conformité qui combinent des efforts en matière de gestion des informations, de transfert technologique, de règlements et d'investissements. A cet effet, le

Gouvernement a demandé l'appui de la Banque pour élaborer une proposition de projet qui sera déposée à la 45<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif afin d'aider le pays à remplir ses obligations.

### Recommandations du Secrétariat du Fonds

13. Le Secrétariat du Fonds et la Banque mondiale se sont entendus sur un montant de 186 550 \$US pour le financement du renouvellement du projet de renforcement des institutions au Chili (phase V), plus les coûts d'appui de l'agence de 13 191 \$US. La demande du Chili est déposée pour examen individuel en raison des observations précédentes faites par le Secrétariat. Le Comité exécutif pourrait faire part au Chili des observations qui figurent à l'Annexe II du présent document, suite à l'approbation du projet.

(b) Philippines (phase IV) (deuxième année) 90 567 \$US

### **Philippines : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution:	Banque mondiale
Montants approuvés antérieurement pour le renforcement des institutions (\$US):	
Phase I: juillet 1995	209 000
Phase II: juillet 1999	139 333
Phase III: mars 2002	181 133
Phase IV avril 2004 (1ère année)	90 566
<b>Total</b>	<b>620 032</b>
Montant demandé pour le renouvellement (Phase IV) (2ème année) (\$US):	90 567
Montant recommandé pour approbation (\$US)	90 567*
Coûts d'appui de l'agence (\$US)	6 793*
Coût total du renforcement des institutions Phase IV (2eme année) pour le Fonds multilatéral	97 360*
Date d'approbation du programme de pays	février 1992
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant)	
Consommation totale de SAO déclarée dans le programme de pays (1991), (tonnes PAO)	636,1
Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO)	1 622,5
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	3 055,9
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	103,9
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
(d) Annexe B Groupe III (chloroforme de méthyle) (moyenne 1998-2000)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	10,3
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO):	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	1 422,4
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
(d) Annexe B Groupe III (chloroforme de méthyle)	0
(e) Annexe C Groupe I (HCFC)	191,1
(f) Annexe E (bromure de méthyle)	9,0
Montant approuvé pour les projets (\$US)	28 236 550
Montant décaissé (en date de septembre 2004) (\$US):	19 966 592
SAO à éliminer (tonnes PAO)	2 144,6
SAO éliminées (en date de septembre 2004) (tonnes PAO)	1 638,1

\* le coût total du renouvellement de la phase II du projet de renforcement des institutions s'élèvera, pour deux ans, à 181 133 \$US, plus 13 586 \$US de coûts d'appui de l'agence.

### Informations générales

14. La demande d'approbation pour le renouvellement de la Phase II du projet de renforcement des institutions aux Philippines a été examinée une première fois à la 42<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif. A l'époque, les Philippines ne respectaient pas le gel de la consommation des substances de l'Annexe E (bromure de méthyle) conformément à la Décision XV/25 de la quinzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal. Par conséquent, le Comité exécutif avait décidé d'approuver le renouvellement du projet de renforcement des institutions pour une année seulement, étant entendu que l'approbation ne porterait pas atteinte au fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal pour les cas de non-conformité.

### Observations du Secrétariat du Fonds

15. Les Philippines ont déclaré pour 2003 une consommation de bromure de méthyle de 9 tonnes PAO. Toutefois, la seizième Réunion des Parties a décidé, par sa Décision XVI/31 3(b), de modifier les données sur la consommation de référence des Philippines de 8 à 10,3 tonnes PAO pour la substance réglementée à l'Annexe E (bromure de méthyle). En outre, à sa 44<sup>ème</sup> réunion, le Comité exécutif a octroyé un montant de 330 000 \$US à la Banque mondiale en assistance technique pour une stratégie nationale d'élimination du bromure de méthyle étant entendu que le projet éliminerait toutes les utilisations résiduelles réglementées du bromure de méthyle.

16. La Banque mondiale a indiqué dans une lettre au Secrétariat du Fonds que la combinaison de la modification des données de référence et la mise en œuvre de la stratégie d'élimination permettrait aux Philippines d'atteindre l'objectif de réduction de 20% en 2005.

17. Le Secrétariat du Fonds et la Banque mondiale se sont entendus sur le niveau de financement pour la deuxième année de la Phase IV du projet de renforcement des institutions aux Philippines, tel qu'indiqué dans le Tableau 1 précédent.

### Recommandation du Secrétariat du Fonds

18. A la lumière des informations contenues dans les observations du Secrétariat, le Comité exécutif pourrait envisager approuver la demande de décaissement des fonds pour la deuxième année de la Phase IV du projet de renforcement des institutions aux Philippines, au montant indiqué au Tableau 1.

## Annexe I

### PROPOSITIONS DE PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

#### Chili: Renouvellement du renforcement des institutions

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution:	Banque mondiale
Montants approuvés antérieurement pour le renforcement des institutions (\$US):	
Phase I: novembre 1995	210 907
Phase II: octobre 1996	113 500
Phase III: juillet 1998	143 500
Phase IV: décembre 2000	143 500
Phase V : novembre 2002	186 550
<b>Total (\$US)</b>	<b>797 757</b>
Montant demandé pour le renouvellement (Phase VI) (\$US):	186 550
Montant recommandé pour approbation (\$US)	186 550
Coûts d'appui de l'agence (\$US)	13 991
Coût total du renforcement des institutions (Phase VI) pour le Fonds multilatéral	200 541
Date d'approbation du programme de pays	Juin 1992
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant)	--
Consommation totale de SAO déclarée dans le programme de pays (1989), (tonnes PAO)	1 055,1
Dernière consommation de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO)	706,6
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	828,73
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	8,5
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,605
(d) Annexe B Groupe III (chloroforme de méthyle) (moyenne 1998-2000)	6
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	212,5
Dernière consommation de substances réglementées (2003), ( tonnes PAO)	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	424,5
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,84
(d) Annexe B Groupe III (chloroforme de méthyle)	7,0
(e) Annexe C Groupe I (HCFC)	37,87
(f) Annexe E (bromure de méthyle)	274,3
Montant approuvé pour les projets (\$US)	9 544 599
Montant décaissé (en date de septembre 2004) (\$US):	6 615 231
SAO à éliminer (tonnes PAO)	698,1
SAO éliminées (en date de septembre 2004) (tonnes PAO)	142,1

#### Rapport périodique

19. Durant la période du rapport, l'Unité nationale de l'ozone a reçu du soutien pour consolider la capacité institutionnelle acquise dans l'application du programme du Chili au titre du Protocole de Montréal et pour appuyer la mise en œuvre du programme de pays. A ce titre, des mesures ont été prises pour identifier les secteurs de consommation résiduelle de SAO et mettre en œuvre des mesures visant le gel des substances à base de SAO. A cet effet, le Gouvernement a déposé deux nouvelles activités, à savoir un projet de gestion des halons et un projet d'assistance technique dans le secteur des solvants. En outre, l'Unité nationale de l'ozone

a fait le suivi des projets approuvés en cours. En 2003, le Chili avait ramené sa consommation de substances de l'Annexe A Groupe I à environ 427 tonnes PAO, ce qui est nettement inférieur au niveau de 828,70 tonnes PAO, ciblé pour le gel. Toutefois, ce pays n'a pas atteint le niveau fixé pour le gel du bromure de méthyle puisque sa consommation s'élève à 274 tonnes PAO, par rapport à une consommation de référence de 212,5 tonnes PAO. Le Chili ne respectait pas non plus les mesures de réglementation pour les substances de l'Annexe B, Groupes I et III (CFC-112 et TCA). La principale raison du dépassement des niveaux maxima d'importation autorisés par le Protocole de Montréal était l'absence d'un système de quotas d'importation pour lequel une loi nationale devrait être proposée au Congrès en 2005.

20. A propos du bromure de méthyle, le Gouvernement a élaboré une stratégie et un plan d'action pour un retour rapide à la conformité qui combinent des efforts en matière de gestion des informations, de transfert technologique, de règlements et d'investissements, étant entendu que la compétitivité de l'agriculture chilienne est en jeu, les mesures doivent donc s'aligner sur le marché et les possibilités d'utilisation du bromure de méthyle dans les pays concurrents.

#### Plan d'action

21. La période 2005-2006 sera très importante pour le Chili afin de s'assurer de la mise en place et de l'application du cadre réglementaire pour garantir la conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal ainsi que de la permanence et de la pérennité des réductions de consommation. En outre, l'Unité nationale de l'ozone poursuivra la mise en œuvre des activités d'investissement et de celles ne portant pas sur des investissements afin d'éliminer progressivement le recours aux SAO dans ce pays, de surveiller les importations/exportations, d'améliorer les capacités nationales, d'accroître la sensibilisation et de poursuivre la mise en œuvre des projets approuvés. Le soutien apporté pendant ces deux années (avril 2005 – 31 mars 2007) sera crucial pour permettre au Chili de poursuivre son programme afin de se conformer à l'élimination de ses utilisations de SAO et même de l'accélérer dans le cas des ententes approuvées entre le Gouvernement et le Comité exécutif.

## **Annexe II**

### **OPINIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES RENOUVELLEMENTS DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DÉPOSÉS À LA 42<sup>E</sup> RÉUNION**

#### *Chili*

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions dans ce pays. Le Comité constate avec satisfaction que le Chili a surpassé les objectifs de gel de la consommation pour les substances de l'Annexe A Groupe I. Néanmoins, le Comité constate avec inquiétude le fait qu'en 2003 le Chili ne respectait pas les mesures de réglementation pour le CFC-112, le CTC et le bromure de méthyle. Toutefois, le Comité reconnaît aussi les efforts entrepris par le Chili pour revenir à la conformité en ce qui concerne le bromure de méthyle et espère que le pays puisse rapidement atteindre ses objectifs d'élimination à la fois pour le bromure de méthyle et les substances de l'Annexe B, Groupes I et III. Le Comité exécutif appuie les mesures prises par le Gouvernement pour réduire sa consommation de SAO et espère qu'au cours des deux prochaines années, le Chili poursuivra sa stratégie d'élimination des SAO, avec la mise en œuvre des projets en cours et l'application de mesures de soutien législatif pour parvenir à une réduction durable de sa consommation de SAO.



# **2005 WORK PROGRAM**

**PRESENTED TO THE 45th MEETING  
OF THE EXECUTIVE COMMITTEE**

**BANK-IMPLEMENTED  
MONTREAL PROTOCOL OPERATIONS**

**February 7, 2005**

## **WORK PROGRAM FOR THE WORLD BANK-IMPLEMENTED MONTREAL PROTOCOL OPERATIONS**

1. This proposed work program for Bank-Implemented Montreal Protocol Operations is prepared on the basis of the World Bank 2005 Business Plan, which will be submitted to the 45<sup>th</sup> meeting of the Executive Committee in April 2005. The proposed 2005 Business Plan consists of investment and non-investment activities to assist Article 5 countries in adhering to their freeze obligations, and meeting their 50% and 85% reduction targets. The proposed Business Plan was developed taking into account results of the revised model three-year phase-out plan prepared by the Multilateral Fund Secretariat, which includes all approved activities through 2004.
2. The total amount of deliverables of the proposed 2005 World Bank Business Plan is US\$92.4 million. Funds will be used towards new and previously approved activities, which combined will capture an estimated 71,520 ODP tonnes in 2005.
3. The proposed 2005 Business Plan includes deliverables of 29 investment activities in 15 countries, totaling US\$91 million. Of these: i) sixteen activities are multi-year projects that were previously approved by the Executive Committee; ii) four activities are new multi-year projects that will be submitted to the Executive Committee for the first time; and iii) nine new investment projects.
4. The proposed Business Plan allocates approximately 53% of the total investment deliverables to support annual work programs of the Argentina, China, India and Venezuela CFC production closure projects, the China Halon Sector Project and the CTC production closure projects in India and China.
5. In 2005, requests to support implementation of previously approved phase-out and sector plans will include subsequent funds for: i) approved CFC phase-out plans in Malaysia, Philippines, Thailand, Bahamas, and Ecuador; foam phase-out plan for China; ii) MAC refrigeration sector plan for Indonesia and commercial refrigeration sector plan for Turkey; iii) CTC phase-out plans for India, Malaysia and Thailand; and iv) the approved process agent phase-out plan for China.
6. Other than deliverables for ongoing multi-year agreements, the 2005 Business Plan includes one new national CFC phase-out plan in Viet Nam, two Methyl Bromide phase-out plans in Chile and Viet Nam, and the second phase of the process agent phaseout plan in China. In addition, a CFC phaseout plan for Tunisia and a pharmaceutical aerosol phaseout plan for China are included, both of which will be presented as individual projects.
7. Seven new project preparation activities are included in the proposed 2005 Business Plan: 1) funds for the development of an MDI phaseout project in Argentina; 2) resources for the development of Methyl Bromide and TCA projects in Ecuador; and 3) funds for the development of chiller replacement demonstration projects in China, India, Jordan and Venezuela. Seven individual projects, resulting from these preparation activities, are

expected to be submitted to the Executive Committee in 2005. A summary of project preparation fund requests that will be presented to the 45<sup>th</sup> Executive Committee meeting is shown in Table 1.

8. The 2005 Business Plan includes requests to extend support for implementation of five existing institutional strengthening projects in Chile, Jordan, the Philippines, Thailand and Tunisia, which total US\$1.1 million. Table 2 summarizes requests for institutional strengthening renewals that will be submitted to the 45<sup>th</sup> meeting of the Executive Committee.

*Table 1: Project Preparation requests to be presented to the 45<sup>th</sup> Executive Committee Meeting*

<b>Country</b>	<b>Funding Request (US\$)</b>	<b>Duration</b>	<b>Description</b>
Argentina	50,000	April - December 2005	Preparation of MDI phaseout plan
Ecuador	25,000	April - December 2005	Preparation of a Methyl Bromide project that will phaseout all remaining consumption
Ecuador	20,000	April - December 2005	Preparation of a TCA phaseout project
Sub-total	95,000		
Support Cost	7,125		
<b>Total Request</b>	<b>102,125</b>		

*Table 2: Institutional Strengthening renewal requests to be submitted to the 45<sup>th</sup> Executive Committee meeting*

<b>Country</b>	<b>Request (US\$)</b>	<b>Duration</b>	<b>Description</b>
Chile	186,550	April 2005– April 2007	Renewal of the Chile Institutional Strengthening Project.
The Philippines	90,567	April 2005 – April 2006	Renewal of the Philippines Institutional Strengthening Project.
Sub-total	277,117		
Support Cost	20,784		
<b>Total</b>	<b>297,901</b>		